



**HAL**  
open science

## “ Orchestres de presse autour des ”caricatures” dans la France républicaine ”

Dominique Avon

### ► To cite this version:

Dominique Avon. “ Orchestres de presse autour des ”caricatures” dans la France républicaine ”. dans Dominique Avon (dir.). La caricature au risque des autorités politiques et religieuses, Presses universitaires de Rennes, p.107-135, 2010. halshs-00536912

**HAL Id: halshs-00536912**

**<https://shs.hal.science/halshs-00536912>**

Submitted on 25 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Presses universitaires de Rennes

---

**La caricature au risque des autorités politiques et religieuses** | Dominique Avon

---

## Orchestres de presse autour des « caricatures » dans la France républicaine

**Dominique Avon**

## Texte intégral

1 *France-Soir* est le premier organe de presse à publier les « caricatures » dans l'Hexagone. La Une est accompagnée d'une précision : « Il n'y a dans les dessins incriminés aucune intention raciste, aucune volonté de dénigrement d'une communauté en tant que telle<sup>1</sup>. » 100 000 exemplaires paraissent, soit 25 % de plus que le tirage moyen. Le Maroc et la Tunisie décident d'interdire sa diffusion. Le 6 février, les locaux du quotidien du soir, placé en redressement judiciaire depuis le 31 octobre 2005<sup>2</sup>, sont évacués à la suite d'une alerte à la bombe. Son directeur de publication, Jacques Lefranc, est limogé par l'actionnaire principal du journal, l'homme d'affaires franco-égyptien Raymond Lakah, « en signe fort de respect des croyances et des convictions intimes de chaque individu<sup>3</sup> ». Une grande partie de la presse française, quel que soit son point de vue sur les « caricatures », exprime sa désapprobation. Le Conseil français du culte musulman (CFCM), quant à lui, condamne la publication en parlant de « provocation », d'« atteinte au sacré [...] insupportable ». Les membres de cette instance paraissent cependant divisés sur les prolongements à donner à l'affaire. Dans les jours qui suivent, l'avocat de la Grande Mosquée de Paris, M<sup>e</sup> Chems-Eddine Hafiz, assigne trop tardivement un référé au ministère public<sup>4</sup> pour empêcher la parution des dessins dans *Charlie Hebdo*. Saïd Branine, responsable d'Oumma.com, indique que le principal site musulman francophone ne réagira pas – « Le mouvement de protestation contre les caricatures est parti de l'Arabie saoudite, pays qui se place toujours dans la surenchère religieuse. En France, il y a des sujets plus importants pour les musulmans<sup>5</sup>. » Cependant, la semaine suivante, un article est publié pour dénoncer des traits contre Mohammad qui traversent certaines œuvres européennes ainsi que des discriminations touchant les musulmans en France comme au Danemark<sup>6</sup>.

2 L'indignation, la tristesse voire l'inquiétude sont des sentiments qui traversent les propos de ceux qui s'expriment en tant que musulmans<sup>7</sup>, du site saphirnews.com déçu par la



réplique du « CFCM [qui] a du mal à coller l'attente des musulmans<sup>8</sup> », jusqu'au Conseil des démocrates musulmans de France<sup>9</sup>. Abderrahmane Dahmane, président du CDMF pourtant réputé proche du ministre de l'Intérieur, réclame le « respect des croyances d'autrui » quand Nicolas Sarkozy déclare préférer « un excès de caricature à un excès de censure ». En pointe dans la mobilisation, et très critique à l'égard du CFCM, figure l'Union des associations musulmanes de Seine-Saint-Denis (UAM 93). Fondée en 2001, cette organisation dont le secrétariat est assuré par Mohamed Henniche, fédère neuf mosquées parmi les plus importantes du département, ainsi qu'une quinzaine d'associations sympathisantes. C'est elle qui est à l'origine de la manifestation parisienne du 11 février, qui rassemble entre 6 000 et 8 000 personnes derrière une banderole indiquant « Respect des religions, liberté d'expression... pas de contradiction<sup>10</sup>. » Au nom du Parti des musulmans de France (PMF), Mohammed Latrèche<sup>11</sup> organise une manifestation à Strasbourg. Ni Marseille ni Lyon ne connaissent de mobilisation remarquable, mais 2 000 personnes se retrouvent à Montpellier à l'appel du « collectif des associations citoyennes musulmanes et non musulmanes de la Région Languedoc-Roussillon » derrière les mots d'ordre : « Islam contre les violences, ne touchez pas au Prophète » ; « Moïse, Jésus, Mahomet : même message<sup>12</sup> ».

3 Durant la première semaine de février, Reporters sans frontière (RSF), la Commission arabe des droits humains et cinq autres organisations de défense des droits de l'homme (Conférence islamique européenne, *Justitia universalis*, Rencontre culturelle euro-arabe, Voix libre – Tunisie –, Association des défenseurs des droits humains – Égypte –) invitent une quinzaine d'intellectuels à débattre, dont Moncef Marzouki et Régis Debray. De l'avis général, les échanges sont de qualité, mais Haytham Mana, porte-parole de la Commission arabe des droits humains, quitte la salle lors de l'intervention du rédacteur en chef de *France-Soir*, Arnaud Lévy. La position de Pierre Veilletet et Robert Ménard, respectivement président et secrétaire général de



RSF, est claire : reconnaissance de l'émotion suscitée et de l'humiliation ressentie parmi les musulmans ; dénonciation de l'instrumentalisation par les États arabes ainsi que l'Iran ; rejet de toute accusation de « “conspiration” des Occidentaux », de « complot » dans la mesure où les médias européens ne demandent pas l'autorisation des pouvoirs publics avant de publier ; enfin, défense du « droit » à la « liberté d'expression » qui ne peut être limité que par la justice. Or, rappellent les deux journalistes, selon la Cour européenne des droits de l'homme la « liberté de la presse inclut le droit de publier des idées, des opinions qui “heurte”, “choque” ou “inquiète”<sup>13</sup> ».

- 4 Le dépouillement de la presse française laisse apparaître une série de prises de positions sur trois thèmes : la tension entre liberté d'expression et expression d'un respect du « sacré » religieux ; l'interrogation autour de la représentation figurée, de l'historicité et de la variabilité de normes ; l'exploration des différentes formes d'altération de la figure de l'« autre », jusqu'à l'atteinte à sa vie.

## **Liberté d'expression et expression de respect**

- 5 Il est un terrain d'entente unanime pour dénoncer la violence des réactions suscitées dans le « monde musulman » par la publication des douze caricatures. Les régimes arabes, Arabie Saoudite en tête, sont taxés de pratiquer une surenchère pour ne pas paraître laisser le champ libre à une opposition qui fait de la référence à l'islam son principal cheval de bataille. Au-delà, deux ensembles émergent. L'un pour lequel il y a un domaine intouchable (avec des variations allant du respect du « fondement de la foi » à celui qui concerne ceux qui l'expriment), l'autre pour lequel la « dérision » peut porter sur tout objet de pensée (qu'ils distinguent de ceux qui expriment cet objet de pensée). Ou encore : l'un pour lequel le droit au « respect » doit être aussi important que celui à la « dérision » (parfois appelé « diffamation »), l'autre pour lequel le « religieux » est un domaine qui n'est pas plus réservé qu'un autre. La



ligne de partage ne distingue pas exactement les non-confessants et les confessants. Mais ces derniers se reconnaissent majoritairement derrière les positions de Dalil Boubakeur, du grand rabbin de France Joseph Sitruk, ou de Stanislas Lalanne, secrétaire général de la Conférence des évêques de France qui déclare que la « liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités » quand M<sup>gr</sup> Michel Santier explique que la « liberté » ne peut aller sans la « fraternité » – ici malmenée, selon le jugement du président du Conseil pour le dialogue interreligieux de la Conférence des évêques de France.

- 6 Sur la totalité du territoire français, les manifestants ne rassemblent pas plus de 15 000 personnes. Mais l'opinion française se déclare majoritairement défavorable à la publication. Les résultats du sondage réalisé par l'institut CSA, pour *La Croix*, vont dans ce sens : 54 % des personnes interrogées estiment que les journaux ont eu tort de publier ces dessins<sup>14</sup> – un taux qui diminue chez les catégories sociales supérieures, davantage sensibles au principe de la « liberté d'expression » –, « car cela constituait une provocation inutile », et elles sont entre 60 et 65 % à estimer qu'il est plutôt une « mauvaise chose » de « faire de l'humour » sur l'une des trois religions monothéistes. Cependant, 53 % des Français relevant du même échantillon avouent ne pas comprendre « l'indignation chez certains musulmans » et 78 % manifestent une inquiétude devant la « montée de violences à laquelle on peut assister dans certains pays en réaction à ces publications<sup>15</sup> ». Dans l'éditorial qui accompagne ce sondage, Michel Kubler lance une forme d'avertissement : « La liberté n'a de sens qu'encadrée par une responsabilité : celle des États protégeant la dignité des personnes et des peuples, celle des religions, acceptant un regard critique sur leurs institutions, celle des médias. Car relayer un message symboliquement puissant peut produire du bien, mais parfois aussi alimenter une spirale infernale. [...] que chacun [...] prenne toute initiative utile pour mieux connaître et faire connaître cette chose étrange qu'est la foi, qui structure l'existence de



millions de personnes et reste si étrangère à ceux qui ne la partagent pas<sup>16</sup>. » Dans *Libération*, Daniel Leconte qualifiera le résultat de ce sondage « pour l'essentiel [de] score de la peur<sup>17</sup> ».

7 La ligne des publications catholiques suit la position du Vatican. L'hebdomadaire *La Vie* manifeste d'ailleurs une certaine gêne à cet égard : « Le front commun des religions pour une sorte de “sanctuarisation” de leurs symboles renforce l'idée reçue que les religions sont obscurantistes et liberticides, comme en témoigne la réaction très laïcarde du Syndicat national des journalistes, qui dénonce la censure des “inquisiteurs”<sup>18</sup>. » À l'inverse, *La Croix* affirme que le pape a évité un « piège évident » : « Cautionner de fait une sorte d'alliance des religions contre la liberté d'expression<sup>19</sup>. » Dans un éditorial de *La Croix*, après avoir indiqué que « Dieu [...] n'est pas affecté par les déformations qu'il subit » mais que le « Dieu personnel [...] des trois grands monothéismes [...] est sensible à ce qui se dit de lui », les « croyants » sont invités à « distinguer les degrés de certaines attaques, verbales ou picturales, dont ils peuvent être l'objet » et à prévenir ceux qui sont susceptibles de conduire ces attaques : « Certes, on ne peut mettre strictement sur la même ligne ce que représentent Abraham et Moïse pour le judaïsme, Jésus pour le christianisme et Mohammed pour l'islam. Mais porter atteinte à leur image revient, pour les fidèles qui se réclament d'eux, à nier le cœur même de leur existence. Pareille violence leur paraîtra insupportable, sans pour autant justifier une autre violence en retour : ce serait prendre Dieu en otage une seconde fois<sup>20</sup>. » *Le Pèlerin* se situe sur une position voisine. Son directeur, René Pujol, écarte toute idée de « délit de blasphème » qui serait imposé par des « régimes politiques peu regardants en matière de droits de l'homme et de respect des minorités religieuses », mais il ajoute que l'« usage » de la « liberté d'expression » ne peut pas être illimité :

« Si ses détracteurs sont inquiétants, ses thuriféraires, eux, sont insupportables. Pourquoi le droit de tourner en dérision



les croyances de centaines de millions de fidèles devrait-il l'emporter sur le droit de ces hommes et de ces femmes à voir leurs croyances respectées ? Que des institutions religieuses et les hommes qui les incarnent puissent être brocardés, soit ! On sait trop à quels abus peuvent mener le respect absolu exigé, sous couvert de religion, par des hommes de pouvoir. Mais il y a une différence entre la moquerie qui dénonce ces dérives, parfois criminelles, et la caricature visant le cœur même de la foi des croyants à travers l'image de Moïse, Jésus ou Mahomet. Nul droit à la liberté d'expression ne porte en lui celui de mépriser l'autre<sup>21</sup>. »

- 8 Contre des « manifestations agressives », l'Église catholique a créé, en 1996, l'association « Croyances et libertés ». En février 2005, le Tribunal de grande instance de Paris a condamné les stylistes Mirhté et François Girbaud, auteurs d'une affiche publicitaire détournant la Cène de Léonard de Vinci, au nom de « l'intrusion agressive et gratuite dans le tréfonds des croyances intimes<sup>22</sup> ». Le jésuite Pierre de Charentenay, rédacteur en chef des *Études*, soutient cet organisme expliquant qu'il fallait mettre un « frein » à certaines pratiques que l'Église catholique aurait laissé faire durant des années. Cette posture rejoint celle de responsables d'instances nationales ou internationales de « dialogue » tel que Ghaleb Bencheikh, président pour la France de la Conférence mondiale des religions pour la paix qui regrette une « volonté de nuire<sup>23</sup> », ou encore Michel Evdokimov, prêtre orthodoxe : « On peut être joyeux avec Dieu, mais on ne peut pas se moquer de lui. Des martyrs sont morts pour défendre leur image de Dieu. On ne peut pas piétiner le sang des martyrs. Lorsque quelqu'un se moquait du Christ, Dostoïevski devenait blême et quittait immédiatement la salle où il était. Notre époque a perdu le sens du sacré<sup>24</sup>. » Ses partisans entendent favoriser tous les signes de modération. Pour *La Croix*, Jean-Christophe Ploquin cite l'inquiétude de l'imam Ahmed Abou Laban : « Nous avons depuis le début affirmé que ces dessins blessent les musulmans. Mais nous n'avons jamais pensé



que cette affaire évoluerait au point que les produits danois au Moyen-Orient seraient menacés<sup>25</sup>. »

9 Avec le temps, la notion de « blasphème » initialement écartée, prend place dans l'espace de discussion. *La Croix* se fait l'écho de l'initiative de Jean-Marc Roubaud, député UMP du Gard et maire de Villeneuve-lès-Avignon, dont la proposition vise à insérer dans la loi du 29 juillet 1881 – sur la liberté de la presse – un alinéa ainsi rédigé : « Tout discours, cri, menace, écrit, imprimé, dessin ou affiche outrageant, portant atteinte volontairement aux fondements des religions, est une injure<sup>26</sup>. » Le quotidien catholique ne commente pas l'initiative, mais donne des précisions relatives à l'itinéraire de l'élu pour expliquer son engagement : né à Alger en 1951, adhérent au RPR en 1977, Roubaud est alors membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et il a refusé de voter la loi sur le port des signes religieux ostentatoires à l'école (que *La Croix* n'approuvait pas davantage). Il justifie son option de deux manières : la société française compte des « communautés » qu'il faut se décider à reconnaître ; dans le cadre du « village-monde », « l'Occident doit envoyer des signes d'apaisement ». Un mois plus tard, le même journal donne la parole à Jean-Marie Muller, porte-parole national du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN) qui, tout en réclamant la nécessité d'un « débat sans complaisance avec les musulmans sur le rapport de l'islam à la violence », stigmatise « l'idéologie laïque occidentale » et l'« arrogance » des « Occidentaux » qui présentent, par ces dessins, une « caricature de la démocratie occidentale » : « En démocratie, la liberté d'expression est un droit imprescriptible, mais elle n'est pas un droit absolu. Elle trouve ses limites dans le respect d'autrui. Elle n'est légitime que si elle est conjuguée avec l'intelligence et la responsabilité, deux vertus qui se trouvent également au fondement de la démocratie<sup>27</sup>. »

10 Ces organes ignorent, en revanche, l'initiative légèrement postérieure du député Éric Raoult qui dépose un projet de loi à l'Assemblée visant à introduire le mot « caricature » dans



les articles 23 et 29 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse : « Je suis dans le département qui compte la plus forte proportion de musulmans et où tout peut péter du jour au lendemain<sup>28</sup>. » Le député UMP s'attire les sarcasmes de *Charlie Hebdo* qui rappelle que les « dessins » figurent déjà dans ladite loi : « Nouille ! Qu'est-ce qu'une caricature, sinon un dessin ? [...] À aucun moment des dessinateurs n'ont échappé à une condamnation en France en prétendant que leur dessin était en fait une caricature. » Auteur de ces lignes – et d'une caricature de Raoult –, Charb poursuit en évoquant les motifs qui ont poussé Raoult à agir : « S'il a déposé son miteux projet de loi, c'est pour satisfaire l'Union des associations musulmanes de Seine-Saint-Denis (UAM 93), qui avait organisé, en février dernier, la manifestation à Paris contre la publication des caricatures de Mahomet. [...] Les imams coûtent moins cher aux municipalités que n'importe quel projet de développement des quartiers, et ces hommes de foi sont aussi disciplinés que des flics<sup>29</sup>. » Au fond, la ligne de *La Croix* et de ses partenaires catholiques vise à maintenir ou à rétablir – aux yeux de leurs journalistes – un équilibre entre deux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), non seulement l'article 19 (droit de tous et de chacun « à la liberté d'opinion et d'expression [...] de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ») mais aussi l'article 18, que le quotidien catholique considère trop souvent oublié chez les partisans d'une « conception restrictive de la laïcité » (droit de tous et de chacun « à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...] de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites<sup>30</sup> »).

- 11 Venues du christianisme, des voix discordantes se font entendre. Celle de Régine du Charlat, religieuse auxiliaire, théologienne catholique et directrice honoraire de l'Institut des arts sacrés, qui considère que ni les chrétiens, ni les musulmans, ne sont propriétaires d'une image ou d'une



représentation de Dieu. Ou celle de Jean-Luc Mouton, directeur de la rédaction de *Réforme*, hebdomadaire protestant, qui écrit dans la même veine : « Le Christ ne nous appartient pas. Nous ne sommes pas propriétaires de son image. Les représentations caricaturales peuvent nous blesser parce qu'elles nous touchent au plus profond, tant pis ! Les croyants qui aiment le Christ n'ont pas à s'inquiéter de ceux qui le méprisent. » Ces positions sont minoritaires dans les milieux confessants, c'est ailleurs que s'exprime le primat de la liberté d'expression. En raison notamment de l'opposition de Serge Dassault, *Le Figaro* ne publie aucune des caricatures. À l'inverse, *L'Express* surmonte l'exigence de ce même actionnaire qui cherche à faire valoir comme argument un prochain voyage de Jacques Chirac en Arabie Saoudite<sup>31</sup>. L'hebdomadaire de Denis Jeambar présente donc les caricatures sous format photo. Cependant, les accents pour la défense d'une même cause peuvent varier. La différence de ton entre Jean Daniel et Jacques Julliard, dans *Le Nouvel Observateur*, indique le point de bascule. L'éditorialiste considère qu'il n'était pas opportun de publier ces caricatures, mais il s'attache à défendre un principe (trois dessins sont publiés, ce qui est une manière de répondre positivement – comme pour *L'Express* – à la demande de *Charlie Hebdo*), autrement dit « ces caricatures peuvent être condamnées au nom de la responsabilité ou de la décence. Mais elles ne peuvent pas être interdites au nom des principes d'une civilisation<sup>32</sup> ». En accord sur le fond, Julliard refuse de se placer dans le camp des partisans de l'apaisement car, explique-t-il, ce serait faire une concession au « fanatisme islamiste » :

« La conception moderne, passablement fatiguée, de la liberté exige que l'on concilie la libre critique avec le strict respect des personnes et des croyances. On croit les deux choses compatibles, voire complémentaires. Que d'irénisme ! Que de douceur ! Que de candeur ! Au vrai, la liberté, si elle n'est pas divisible, n'est pas non plus indolore. [...] Dans les pays totalitaires où règne la vérité unique, de telles blessures n'existent pas. Il n'existe que la mort du dissident. Démocratie, liberté : ce que nous demandent les



intégristes de l'islam, c'est de renoncer à être nous-mêmes. C'est impossible, et je m'étonne que de telles exigences soient accueillies benoîtement jusque dans les milieux les plus anticonformistes et les plus libertaires<sup>33</sup>. »

- 12 Dans l'éditorial qu'il consacre à *Libération*, Antoine de Gaudemar établit un parallèle explicite entre l'affaire Rushdie et celle des « caricatures », le quotidien ayant d'ailleurs titré « Les dessins sataniques ». Il souligne la difficulté à aborder publiquement certains sujets, notamment ceux qui relèvent du religieux : « Des millions de musulmans peuvent légitimement se sentir offensés par des dessins assimilant islam et terrorisme et l'islamophobie haineuse est aussi exécrable que l'antisémitisme et le racisme. Mais la force de la démocratie et de la liberté, c'est de laisser s'exprimer, dans le respect de la loi, même leurs ennemis<sup>34</sup>. » Une semaine plus tard, Serge July rédige un nouvel éditorial justifiant la publication de certains des dessins – le journal en a reproduit deux à titre de « pièces à conviction<sup>35</sup> » –, mais pas celui « qui pouvait criminaliser de fait les musulmans », en rappelant que la « liberté d'expression » est « la mère de toutes les libertés », ce qui ne signifie pas « un droit illimité ». Il rappelle que la loi sur la presse de 1881 a été renforcée pour punir l'injure « envers une personne ou un groupe de personnes commis à raison de l'origine, de l'ethnie, de la race ou de la religion », avec cette insistance, qui situe clairement *Libération* sur une autre ligne que *La Croix* : « Entendons-nous bien sur “le respect des croyances” invoqué par la Constitution. Il s'agit du respect des croyants, pas du respect de la religion en tant que telle. Autrement dit, en France, on peut se moquer de la religion musulmane, mais pas des musulmans en raison de leur croyance<sup>36</sup>. » Ce qui explique la publication d'une pleine page intitulée « De l'anathème à l'assassinat », dans laquelle sont présentées les récentes condamnations et actes violents pour motifs religieux<sup>37</sup>. L'éditorial du *Monde*, qui accompagne le dessin de Plantu où la proposition « Je ne dois pas dessiner Mahomet » reproduite à l'envi finit par dessiner un portrait de Mohammad sous l'œil menaçant d'un



« barbu » perché sur le crayon du dessinateur, s'inscrit sur ce terrain :

« Les commandements et interdits religieux ne sauraient donc se situer au-dessus des lois républicaines, au risque des pires déviations et inquisitions. Les religions sont des systèmes de pensée, des constructions de l'esprit, des croyances qui sont respectables mais qui peuvent être librement analysées, critiquées, voire tournées en ridicule. Il en est de même pour les idéologies politiques. La laïcité républicaine suppose neutralité religieuse et tolérance. Il est donc nécessaire de distinguer les religions et les personnes qui les pratiquent. Celles-ci doivent être protégées contre toute discrimination et contre tout propos injurieux fondé sur l'appartenance religieuse. [...] Un musulman peut être choqué par un dessin, surtout malveillant, de Mahomet. Mais une démocratie ne saurait instaurer une police d'opinion, sauf à fouler aux pieds les droits de l'homme<sup>38</sup>. »

- 13 Avis, analyses<sup>39</sup> et portraits<sup>40</sup> sont publiés dans le quotidien du jour. Les textes les plus engagés sont la tribune collective d'écrivains revendiquant le droit « de blasphémer<sup>41</sup> », la défense des « lieux où la vérité n'est plus révélée, mais travaillée, élaborée, produite par les femmes et les hommes dans un partage ironique des significations<sup>42</sup> » du metteur en scène Hervé Loichemol et le « discours de combat » prononcé par la députée néerlandaise d'origine somalienne, Ayaan Hirsi Ali, à Berlin<sup>43</sup>. À cet ensemble, il est possible d'ajouter la recension bienveillante de l'ouvrage de Cavanaugh, fondateur de *Charlie Hebdo* : *Cavanaugh à « Charlie Hebdo » 1969-1981. Je l'ai pas lu, je l'ai pas vu<sup>44</sup> ... Le Monde* évite de prendre position face à la manifestation organisée par l'UAM 93, à l'inverse de *Libération*. Pierre Haski y écrit comprendre l'émotion et inviter à un nécessaire dialogue sur la « règle du jeu » : « En entendant les slogans en faveur d'une loi contre l'"islamophobie" à la manifestation parisienne de samedi, on ne pouvait s'empêcher de penser à Berkane Bouderbala et Kamel Boussad, deux directeurs de journaux algériens embastillés au nom d'une telle loi, innovation relativement récente du code pénal algérien. Ces deux journalistes sont justement en détention pour avoir



publié les fameuses caricatures comme d'autres de leurs collègues dans plusieurs pays arabes. Leur détention est une insulte, non pas pour la religion, mais pour ces valeurs bien temporelles de liberté. Ça aussi, c'est une affaire de respect<sup>45</sup>. »

- 14 Les avis des caricaturistes français sont convergents, mais on y retrouve les variations de ton des journalistes défenseurs du primat de la liberté d'expression. Willem, de *Libération*, explique qu'il n'a « aucune retenue particulière » : « La décision de publier ou non appartient au journal [...]. Je ne fais aucune distinction de traitement entre religion chrétienne, juive, musulmane, si ce n'est que la première a une imagerie plus riche, qui la rend plus facilement attaquable<sup>46</sup>. » Wiaz, dessinateur au *Nouvel Observateur*, a une approche voisine : « La France est une république laïque ! La liberté de presse, cela ne se discute pas à coup de fatwas, mais devant les tribunaux. Si des musulmans se sentent insultés, qu'ils fassent un procès [...]. Aujourd'hui, face à ces réactions si violentes, nous n'avons d'autre choix que de nous serrer les coudes pour défendre la liberté d'expression. » Telle est la position de Pétillon, auteur de *L'affaire du voile* et caricaturiste au *Canard enchaîné*, à cette réserve près que ce dernier dit regretter « l'amalgame » visant tous les musulmans et craindre de voir les dessins danois – très mauvais à son goût – susceptibles de devenir une arme qui se retourne contre les « musulmans [...] en première ligne contre l'intégrisme<sup>47</sup> ». Plantu manifeste davantage d'inquiétude : « Il y a de plus en plus une chape de plomb qui tombe sur les dessinateurs de presse et sur les humoristes, quand on parle de religion. On ne se rend pas compte à quel point, hormis l'Église catholique sur laquelle on peut taper et qui fait preuve, quoi qu'on en dise, de mansuétude, il est devenu impossible de critiquer les religions<sup>48</sup>. »

- 15 En pointe, dans le combat mené par ce camp, figure l'hebdomadaire *Marianne* qui évoque une « tentation totalitaire » en insistant sur la défense des journalistes du monde arabe emprisonnés. Dans un éditorial qui dénonce le



silence qui pèse sur les victimes musulmanes dont sont responsables des musulmans et des non-musulmans – à commencer par la politique états-unienne<sup>49</sup> – et l'idée selon laquelle « le musulman doit nécessairement être intolérant, fondamentaliste, cagot, obscurantiste », Jean-François Kahn pointe du doigt un « front commun des bigots » : « Ce qui se profile désormais, derrière le faux scandale des caricatures danoises de Mahomet, c'est la grande offensive des intégristes de tout poil, religieux, barbes et tonsures mêlés, appuyés par les "idiots utiles" qui leur servent de compagnons de route, pour nous imposer un ordre idéologique totalitaire. De quoi s'agit-il ? De restaurer le délit de blasphème. [...] m'imposer un sacré auquel je ne crois pas est totalitaire<sup>50</sup>. » Martine Gozlan ne dit pas autre chose pour défendre le projet d'une « modernité entière [...] à réinventer » quand des « pseudo-progressistes » s'empresent, ajoute-t-elle, de condamner « toute dénonciation des aberrations du fanatisme » au nom de l'« islamophobie<sup>51</sup> ». Ayant vécu trente ans en milieu majoritairement musulman, le journaliste Guy Sitbon apporte un témoignage qui vise indirectement les promoteurs d'un différentialisme culturel : « Les musulmans, figurez-vous, sont comme tout le monde, ils blasphèment. En arabe, *naa din oualdik*, "nique la religion de ton père [l'islam]" est l'injure la plus courante qu'on pourrait traduire par : "va te faire foutre". Comme dans toutes les langues, le blasphème tient une bonne place dans le vocabulaire vulgaire<sup>52</sup>. »

- 16 Par « solidarité et par principe », mais après avoir jusqu'au dernier moment hésité à « titrer sur Jésus-Christ ou sur la Saint-Valentin<sup>53</sup> », *Charlie Hebdo* publie les douze dessins, augmentés d'une série d'inédits émanant des auteurs de la maison et de déclarations d'intellectuels et acteurs publics ayant été victimes de la vindicte de musulmans. L'hebdomadaire n'en est pas à son coup d'essai, la caricature religieuse traverse son histoire. Plus précisément, *Charlie Hebdo* a publié, le 27 novembre 2002, un dessin de Cabu représentant Mohammad en mafieux, verre de cognac dans



une main et cigare dans l'autre, sorte de parrain de l'élection d'une « Miss sac à patates<sup>54</sup> ». La parution suivait l'élection de Miss Monde, au Nigeria, qui avait causé la mort de deux cents personnes au cours d'émeutes. À l'époque, selon la relation qui en est donnée, les réactions furent immédiates, allant des demandes d'excuse aux menaces de mort. Philippe Val décida de répliquer dans un éditorial assorti d'une double page de dessins et les protestations cessèrent immédiatement après la « riposte ». Pour Cabu, non seulement les dessinateurs ne doivent pas présenter d'excuse mais, rejoignant Plantu sur ce point, ils ne doivent pas succomber à un « politiquement correct » qui impliquerait d'inclure systématiquement des caricatures touchant les trois religions monothéistes pour ne pas être accusé de parti pris.

- 17 L'hebdomadaire est implicitement visé par un propos du président Jacques Chirac en Conseil des ministres. Philippe Val répond le jour même au cours d'une conférence de presse, refusant l'accusation de « provocation » et celle de « coup marketing<sup>55</sup> ». Il reçoit le soutien remarqué de Tewfik Allal<sup>56</sup>, membre fondateur de l'Association du manifeste des libertés<sup>57</sup>. La Une, dessinée par Cabu, présente, sous le titre « Mahomet débordé par les intégristes », Mohammad se voilant les yeux en sanglotant « C'est dur d'être aimé par des cons... ». Le numéro, vendu à plus de 400 000 exemplaires, soit près de quatre fois le tirage moyen, est en grande partie consacré à l'affaire. Rédacteurs et dessinateurs soulignent que toutes les religions sont concernées par leur critique et qu'une société acceptant les préceptes intégraux des principales confessions deviendrait invivable. Ils visent les « culs-bénits » engagés dans une « croisade pour le “respect” de l'autre » et Gérard Biard prévient qu'en cas de défaite le « cahier des charges » sera « précis » : « Combien de Salman Rushdie, de Taslima Nasreen, de Théo Van Gogh devons-nous exécuter, combien de musulmans libéraux devons-nous livrer à leurs bourreaux, combien de femmes devons-nous lapider, combien de malades devons-nous laisser sans soin, combien de livres et de journaux devons-nous brûler



pour que la soif de respect des fanatiques religieux soit enfin étanchée<sup>58</sup> ? » Cavanna enfonce le clou, affirmant que derrière les manifestations de respect et de « délicatesse » se cache un sentiment de « trouille » devant l'islam, comme autrefois devant le christianisme, et d'inviter ses lecteurs à trancher : « Donc, nous en sommes là. On peut rire de tout, sauf d'une seule chose : l'image d'un certain prophète, fondateur d'une certaine religion. "On peut rire de tout, sauf..." Dans cette phrase, "sauf" prime "tout". Là où il y a "sauf", il n'y a plus rien. La liberté ne peut être que totale ou n'être pas<sup>59</sup>. »

18 Dans la logique du principe de la liberté d'expression, le directeur de publication Philippe Val s'engage à publier – assortis d'un appareil critique pour expliquer ce qu'est le négationnisme – les douze dessins qui doivent être primés en mai, au terme du concours de caricatures portant sur le génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et organisé par le journal iranien *Hamshahri*. Dans l'attente, *Charlie Hebdo* lance « Le manifeste des douze. Ensemble contre le nouveau totalitarisme ». Le texte est signé par douze essayistes et écrivains, dont six femmes, les trois quarts ayant grandi dans la religion musulmane et, pour une partie d'entre eux, l'ayant abandonnée :

« Après avoir vaincu le fascisme, le nazisme et le stalinisme, le monde fait face à une nouvelle menace globale de type totalitaire : l'islamisme. Nous, écrivains, journalistes, intellectuels, appelons à la résistance au totalitarisme religieux et à la promotion de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité pour tous. Les événements récents, survenus suite à la publication de dessins sur Mahomet dans des journaux européens, ont mis en évidence la nécessité de la lutte pour ces valeurs universelles. Cette lutte ne se gagnera pas par les armes, mais sur le terrain des idées. Il ne s'agit pas d'un choc des civilisations ou d'un antagonisme Occident-Orient, mais d'une lutte globale qui oppose les démocrates aux théocrates<sup>60</sup>. »

19 Alors qu'il emploie des dessinateurs travaillant également pour *Charlie Hebdo*, *Le Canard enchaîné* du mercredi 8 février décide de ne pas publier les caricatures, tout en les



défendant. La Une de l'hebdomadaire est consacrée à l'affaire sous le titre « Prophète l'amour pas la guerre ! » et tous les dessins du numéro qui y font référence sont frappés d'un tampon noir « Dessin satanique ». Le rédacteur en chef, Éric Emptaz, explique qu'il vise d'abord ceux qui, sous toutes les latitudes, instrumentalisent les « croyants » et leur « colère » :

« Au-delà de cette bigoterie utilitaire, de cette religiosité pragmatique, on n'a pas fini d'entendre tout et son contraire. Les "blessés" du Prophète ne sont pas à un paradoxe près. On voit des musulmans qui protestent, à juste titre, contre l'amalgame entre islam et terrorisme et qui, dans le même temps, pour laver l'affront, en appellent au meurtre et au bain de sang. D'autres qui hurlent au sacrilège islamophobe et au racisme et ne s'offusquent en rien de propos ou de dessins antisémites dans leurs rangs. [...] En attendant que les autorités religieuses "d'amour" et de "tolérance" appellent au calme pour mettre fin à ce déchaînement caricatural et sanglant de haine, de violence et d'intolérance, nous continuerons bien sûr à brocarder ce genre de sujet. Vu la façon dont les événements sont en train d'évoluer, "l'antichlérisme désuet" cher au "Canard" est d'une brûlante actualité<sup>61</sup>. »

## Iconophobie et iconographie autour de Mohammad

- 20 L'affirmation de l'interdit de représentation de Mohammad court durant toute la durée de l'affaire, un aspect de la polémique étudié a posteriori par François Boespflug<sup>62</sup>. Coïncidence, peu avant que l'actualité ne devienne brûlante, l'auditorium du Louvre a accueilli un colloque visant à « mesurer l'importance de l'image figurée dans la culture islamique, tant sur les objets que dans le décor monumental<sup>63</sup> ».
- 21 Sans répondre à la question « fallait-il ou non publier et, dans l'affirmative, de quelle manière ? », soutenu par la presse confessante, Rachid Benzine invite les défenseurs de la « liberté d'expression » à prendre davantage la mesure des distances qui peuvent séparer les champs symboliques et



sémantiques de différentes sociétés. Il tâche de montrer à quel point, du fait d'un « impensé », le geste du dessin suivi de la publication a pu être ressenti avec violence : « Cette absence de la figure du prophète, de la figure du divin qui ne peut être dite, émerge d'un seul coup, comme présence, mais en plus comme présence ridiculisée. Et là, il faut bien comprendre que cela fonctionne comme une sorte de fétichisme qui apparaît, et de manière violente, d'autant plus que ce n'est pas le travail interne de ces sociétés mais une espèce de dépossession. Une dépossession par l'autre qui livre cela dans l'espace public<sup>64</sup>. » Benzine ajoute que la « tradition religieuse protestante, la tradition religieuse juive, la tradition religieuse musulmane parlent d'un refus de la représentation mais n'ont pas pensé ce refus. » Le rappel de la prescription de la Torah – « Tu ne feras pas d'idole, ni rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre<sup>65</sup> » – court régulièrement sous les plumes tout en étant parfois associé aux débats qui ont entouré les œuvres d'artistes juifs comme Marc Chagall<sup>66</sup>. Et il apparaît que le refus ne cesse de croiser les différentes traditions pour prendre parfois une forme radicale, ainsi chez Gottfried Honegger, peintre et sculpteur suisse, « pourfendeur de la figuration<sup>67</sup> ».

22 De prime abord, *Le Monde* adopte cette grille de lecture pour tenter de caractériser l'émotion collective. Henri Tincq cite un *hadith* rapporté par Bukhârî, considéré comme l'un des deux principaux compilateurs des *faits et dits* de Mohammad : « Les anges n'entrent pas dans une maison qui abrite un chien ou une effigie. » Puis il cite l'extrait d'un ouvrage de l'anthropologue Malek Chebel : « L'interdit de l'image est l'ultime bastion, le dernier carré sacré du dogme. L'islam a déjà beaucoup lâché dans son rapport avec l'argent, avec la sexualité, avec la liberté de voyager. Admettre la représentation et la dérision, ce serait baisser les armes<sup>68</sup>. » Cependant, deux jours plus tard, le même spécialiste des questions religieuses corrige son assertion en interrogeant Jean-François Clément : « Il y a trois arguments spécifiquement religieux, tous les trois faux ou



absurdes : le Coran interdit la représentation du Prophète ; le Prophète n'a jamais été représenté tout au long de l'histoire de l'islam ; enfin, si l'on représente le Prophète, on risque d'en faire une idole. » L'universitaire explique que, devant l'image, il n'y a pas une mais trois attitudes possibles selon Bukhârî : tolérer (sans produire), condamner par la parole, détruire. Il précise que l'interdit a été durci du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, mais qu'il a été ensuite contourné de plusieurs manières dans la miniature, y compris pour représenter Mohammad. Il ajoute qu'une « révolution iconique » a eu lieu au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux procédés d'édition adoptés dans le monde majoritairement musulman. Insistant sur l'impossibilité de faire de Mohammad un sujet de dérision, il souligne la place de la caricature et du dessin de presse dans ce milieu, malgré la censure exercée par le pouvoir : « L'hypocrisie de certains croyants, le caractère superficiel de la foi, le pouvoir exorbitant que s'accordent certains responsables religieux [...] au début des années 1980, on pouvait parfois voir la caricature du pape, avec un visage noir et un nez crochu, en train de montrer la direction du Liban à des troupes de soldats dessinés en croisés<sup>69</sup>. »

23 Serge Lafitte fait écho à ces propos, pour *Le Monde des Religions* : « [Le] Coran [...] ne condamne clairement que l'idolâtrie, c'est-à-dire le fait d'associer au culte du Dieu unique celui de divinités représentées par des idoles. Mais on n'y trouve pas une interdiction aussi nette que celle prononcée par Dieu dans la Bible<sup>70</sup>. » Et l'auteur de rappeler que les juristes musulmans se sont divisés dans l'interprétation des *hadith-s* sur le fait de savoir ce qui était licite de reproduire (être inanimé, être animé mais dépourvu d'une partie vitale...). Malek Chebel lui-même nuance son propos dans *La Croix* :

« L'interdit de représentation de Dieu et du prophète Mohammed remonte à plusieurs siècles, depuis la naissance de l'image. Il a été posé par la tradition. Le Coran ne l'évoque pas tellement : le prophète a dit en substance que les idoles étaient maudites et que ceux qui les fabriquaient l'étaient tout autant. En revanche, les *hadith* et la tradition postérieure ont des mots très durs contre l'image. L'un des



enjeux est de savoir si les *hadith* ont la même valeur que le Coran. Car on peut faire dire n'importe quoi au prophète dans la mesure où les *hadith* ont été élaborés plusieurs siècles après sa mort et qu'ils ne sont pas toujours authentiques. [...] L'exception, ce sont les artistes chiïtes qui ont représenté le prophète dans les miniatures persanes au Moyen Âge sans subir de condamnations particulières. [...] Dans les autres pays musulmans, la représentation de Mohammed est restée un interdit majeur, le plus haut tabou<sup>71</sup>. »

- 24 Abdelwahab Meddeb qui a exposé plusieurs représentations de Mohammad lors d'une exposition au Musée de Barcelone (« L'Occident vu par l'Orient », 2005), se montre plus précis dans *Libération* :

« Je tenais à montrer la contamination de l'iconographie chrétienne en islam. La seule chose qu'on ne trouve pas en islam, c'est la représentation de Dieu. Celle-là est absente. [...] Pour revenir au prophète de l'islam, nous avons des représentations directes. Notamment dans un manuscrit de Herat du XIV<sup>e</sup> siècle, conservé à l'université d'Edimbourg : *Jami'al-Tawarih, une histoire monumentale du monde*, écrit par Rachid Ed-Dine. La vie du prophète y est intégralement illustrée par des peintures qui imitent l'iconographie chrétienne : la naissance de Mahomet reprend ainsi les schèmes de la nativité de Jésus. Le prophète de l'islam devant l'ange Gabriel reprend très exactement celui de l'Annonciation. Ce n'est que par la force de la coutume que la représentation du prophète est devenue taboue. Mais elle l'a été surtout dans le monde arabe, et ne l'a jamais été dans l'espace turc ou en Asie centrale<sup>72</sup>. »

- 25 Meddeb insiste sur le fait que les wahhabites ont, à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ajouté une dimension supplémentaire à l'idée qui s'est imposée de non-représentation des « images saintes », celle du devoir de tout musulman « de les détruire et de les faire disparaître ». Cette thèse est également celle de Michael Barry, professeur au département d'études proche-orientales de l'université de Princeton et conservateur en chef des arts islamiques au Metropolitan Museum of Art de New York, qui livre des informations peu connues du grand public<sup>73</sup>. Interrogé par



un journaliste de *La Croix*, Barry explique qu'après une « tendance iconophobe », il y a eu un « compromis historique sur les images, adopté dès le VIII<sup>e</sup> siècle par la civilisation islamique classique [qui] a coïncidé de très près avec la pratique de l'iconophobie chrétienne la plus extrême à Byzance à la même époque [...] l'image a été bannie des sanctuaires, mais pleinement retenue à la cour, au service du prince. » Il indique que les plus anciennes représentations connues de Mohammad remontent aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, qu'elles reprennent des « prototypes plus anciens aujourd'hui perdus » et qu'elles « furent peintes pour des souverains sunnites » : « Le Prophète y est représenté à visage découvert, la plupart du temps sous l'aspect d'un homme d'une trentaine d'années, la tête auréolée, avec une longue chevelure, une barbe brune et des grands yeux bruns, une image très semblable à celle du Christ. [...] À partir du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, tant chez les chiites d'Iran que chez leurs voisins sunnites de l'Empire ottoman, les artistes ont eu tendance à voiler d'une sorte de tissu le visage du Prophète, censé refléter la lumière divine, donc insoutenable au regard des simples mortels<sup>74</sup>. »

- 26 Oumma.com intervient également dans le débat en donnant la parole à Rochdy Alili<sup>75</sup> qui, comme Michael Barry, explique que l'art musulman n'a pas attendu la « miniature "persane" pour représenter l'homme dans la vie sous tous ses aspects ». L'historien évoque les dessins d'al-Hariri (1054-1122) et ceux, plus tardifs, d'al-Wasiti. Les deux hommes ont cependant un léger désaccord sur l'état des lieux aux origines de l'islam puisque Rochdy Alili écrit : « D'après d'incontestables traces archéologiques, [...] l'interdiction de la représentation animale et humaine ne semble pas en vigueur au tout début de l'Islam. Son apparition pourrait dater de l'époque de l'empire omeyyade (661-750) au second tiers du huitième siècle, dans des conditions mal définies, dans un contexte qui voit rejeter le culte des icônes par l'empereur de Byzance et les interdire aussi par le calife omeyyade dans les églises de son empire<sup>76</sup>. » Surtout, Alili s'attache à montrer que les



« sociétés d'Islam » n'ont jamais exprimé « la moindre dérision à l'égard de Jésus » d'une part – ce qui créerait une sorte de distorsion avec les critiques venues d'Europe visant Mohammad – et, d'autre part, n'ont pas connu « de soupçon du religieux, du clérical » analogue à celui qui a pu prévaloir ailleurs. Ce qui fait que même si la dérision traverse les contes et les histoires en langue arabe, celle-ci n'a jamais atteint le cœur de l'objet religieux. Ce que confirme l'anthropologue Jean-Jacques Schmidt, auteur de recherches sur les manifestations d'humour dans les écrits de la période omeyyade et abbasside, en précisant que Mohammad n'a jamais été caricaturable<sup>77</sup> et que le « regard très libre sur les représentants du culte [...] doit rester circonscrit aux sphères du profane et de l'humain<sup>78</sup> ».

## Discriminations et violences

27 Les débats d'idées et les interrogations historiographiques ne sont pas saisis hors du terreau dans lequel ils s'expriment. Les enquêtes et analyses portant sur le contexte socio-culturel de la crise rapprochent les points de vue de manière incontestable. La presse française est attentive à rendre compte de la situation intérieure danoise, un pays qui compte dix fois moins d'habitants que la population de l'Hexagone et qui bénéficiait d'une réputation d'hospitalité, symbolisée par l'étoile jaune arborée par le roi Christian X en signe de protestation contre les lois raciales imposées par les nazis. La réalité décrite soixante ans plus tard, par *Libération*, *Le Monde* ou *La Croix*, est bien différente. Les étrangers et Danois issus de l'immigration représentent, selon des chiffres qui varient en fonction des sources, entre 6,5 et plus de 8 % de la population. Parmi ceux-ci, les observateurs estiment le nombre de musulmans à 150 ou 200 000. Il s'agit d'une présence récente qui a pâti d'un glissement de l'opinion sensible à la partition jouée sur le thème de la « danicité » (*danskhed*). La structure sociale et spatiale est compartimentée, les personnes immigrées ou issues de l'immigration comptent un fort taux d'analphabétisme chez les adolescents. Dans ce cadre, la



poussée de l'extrême droite est mise en exergue, avec inquiétude, par les publications françaises.

28 Les élections législatives qui ont lieu deux mois après les attentats du 11 septembre 2001 créent la surprise : en mettant le thème de l'immigration au centre de sa campagne, le Parti du peuple danois perce au troisième rang, avec 12 % des voix. Il fait payer son soutien à la coalition (Parti libéral, Parti conservateur) minoritaire d'Anders Fogh Rasmussen au prix fort : le nombre de permis de séjour est fortement réduit<sup>79</sup> ; le financement public d'ONG travaillant pour les droits des minorités ethniques est supprimé ; les tests de langue et de culture générale – comprenant une liste de 108 œuvres parmi lesquelles *La petite sirène* d'Andersen et *Les Idiots* de Lars Van Trier – pour l'obtention de la nationalité sont renforcés<sup>80</sup> – ; un immigré doit vivre vingt-huit ans dans le pays avant de pouvoir faire venir sa famille (deux ans dans la Suède voisine, ce qui explique le choix de certains d'y vivre temporairement avant de se réinstaller au Danemark). Ces mesures renforcent la popularité du PPD dont le chef de file traite « les responsables religieux musulmans danois “d'ennemis de l'intérieur”<sup>81</sup> » en pleine affaire des « caricatures ». Contre le développement d'une xénophobie constatée et des mesures législatives critiquées par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le Haut-commissariat aux réfugiés et Amnesty International, des voix s'élèvent : celle des deux autres grands quotidiens danois, *Politiken* (centre gauche) et *Berlingske Tidende* (conservateur), celle de plusieurs centaines de pasteurs de l'Église luthérienne – le luthéranisme est la religion d'État –, celle d'intellectuels et d'anciens ambassadeurs qui mettent en garde les autorités de l'État<sup>82</sup>.

29 La référence à une radicalisation potentielle de l'opinion au profit de l'extrême droite est transposée<sup>83</sup> dans le cadre français. Mais elle l'est avec difficulté dans la mesure où Jean-Marie Le Pen, chef du Front national, dénonce la publication des caricatures : « Les croyants ont droit au respect de leurs croyances, qu'ils soient musulmans, juifs ou



chrétiens. Si l'on condamne, à juste titre, de blessantes caricatures du prophète des musulmans, à plus forte raison doit-on condamner les ignobles et permanentes caricatures du Dieu incarné des chrétiens<sup>84</sup>. » Reste que le lancement de l'association des Indigènes de la République en 2003 d'un côté, et la récente demande faite par des députés de l'UMP d'évoquer explicitement les « aspects positifs » de la colonisation dans les programmes d'enseignement, ont avivé un passé qui passe mal. Dans son communiqué du 1<sup>er</sup> février 2006, le CFCM voit dans la publication des caricatures un « acte fomenté par des cercles racistes et xénophobes [qui] met une nouvelle fois en exergue l'islamophobie envers les musulmans et leur religion<sup>85</sup> ». Ce sentiment est partagé par Lakhdar Belaïd, journaliste à *France-Soir*, regrettant un débat trop vite clos au sein de sa rédaction : « Il fallait peut-être présenter ces dessins autrement, certainement pas les jeter en pâture dans un contexte aussi sensible. [...] L'islam et les musulmans, concernant le rapport entre la France et les musulmans, ont toujours été dans un contexte de dominés. [...] Ces réactions virulentes et violentes qu'on a aujourd'hui, elles viennent aussi de là. Nous sommes dans un pays où la colonisation et la guerre d'Algérie n'ont toujours pas été digérées, quelle que soit la position d'où on se place dans ce pays<sup>86</sup>. » Poussant la logique à son terme, Mohamed Bechari, président de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) réclame « des lois protectrices contre l'«islamophobie»<sup>87</sup> ». La presse fait généralement chorus – ou silence – contre l'assimilation de la critique d'une religion à du « racisme ». Ainsi Siné, qui réplique à l'article de Michel Tubiana, avocat et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, paru dans *Politis* : « Il n'est pas le premier à écrire des âneries sur la religion et à prendre parti pour les Ténèbres contre les Lumières, pour les croyants contre les mécréants. [...] Comme ceux qui prétendent que l'antisionisme n'est, en vérité, qu'un antisémitisme déguisé, il écrit, lui, que sous couvert d'une laïcité mal digérée, ceux qui rejettent l'Islam ne visent, en fait, que les Arabes. J'ai assez souvent été



accusé de faire partie des premiers, me voilà maintenant accusé de faire partie aussi des seconds<sup>88</sup>. »

30 La question de l'antisémitisme n'est pas absente du débat. Au moment où la crise éclate, la France est condamnée pour violation du droit à la liberté d'expression par la Cour européenne des droits de l'homme en raison du jugement pour « diffamation raciale envers la communauté chrétienne » de la cour d'appel d'Orléans prononcé contre Paul Giniewski. Cet essayiste a voulu montrer que la dépréciation « de l'Ancienne [Alliance] entre Dieu et le peuple juif, a jeté l'opprobre sur ce dernier et a été le ferment de l'antisémitisme sans lequel il n'aurait pu y avoir Auschwitz<sup>89</sup> ». Un silence accompagne la décision de la Cour européenne, en revanche l'antisémitisme qui sévit en milieu majoritairement musulman est, de différents côtés, dénoncé. Dans *Le Monde*, Joël Kotek, spécialiste de l'histoire de la caricature antisémite, en particulier dans le monde arabe<sup>90</sup>, saisit l'occasion de l'affaire pour réclamer un « code de conduite » en matière de caricature, valable universellement : « Car le paradoxe veut que la caricature contemporaine arabe soit la plus intolérante et partielle de ce nouveau siècle. [...] Le portrait [que les caricaturistes de l'aire arabo-musulmane] brossent inlassablement des Israéliens et des juifs n'est que mensonge et pure construction fantasmagorique. Le judaïsme est plus qu'à souhait représenté comme une religion de haine, les juifs comme des buveurs de sang et/ou des assassins du Christ. [...] ils ne font que verser dans des mythes antisémites, partout ailleurs condamnés et relégués aux oubliettes. Or ces dessins ont-ils jamais été condamnés par un quelconque intellectuel arabe<sup>91</sup> ? » L'argument n'est pas totalement absent dans le monde arabe, comme le rapporte le quotidien gratuit *Montpellier Plus* qui cite Saad Hagra, éditorialiste du quotidien égyptien indépendant *Nahdet Masr* : « Certains de nos imams utilisent les mosquées pour insulter d'autres religions. [...] Si Israël occupe des territoires et opprime notre peuple, nous devons condamner le sionisme mais pas montrer de la haine contre le judaïsme<sup>92</sup>. »



31 Les violences de tous ordres en général, et celles perpétrées à l'encontre des chrétiens en particulier, entrent également dans le champ des préoccupations journalistiques, le plus souvent des publications catholiques<sup>93</sup>. *La Croix* souligne que les victimes de confession chrétienne ne le sont pas par des représentants des pouvoirs publics, mais par leurs concitoyens musulmans : « L'ultime paradoxe de la situation est de jeter le discrédit sur le christianisme lui-même, qui ne demandait rien. Les uns lui reprochent de nourrir cette caricature de l'islam, les autres de savoir, à l'occasion, user du même droit de censure lorsque Jésus ou les Évangiles sont mis en cause. Alors même que les seules démocraties où la liberté d'expression s'exerce vraiment sont celles qui ont été forgées par le christianisme et où il reste majoritaire<sup>94</sup>. » L'assassinat du père Andréa Santoro, tué de deux balles par un jeune âgé de 16 ans dans l'église Santa-Maria à Trabzon (Trébizonde), le plus grand port de la partie orientale de la Turquie, qui compte dix catholiques<sup>95</sup> – dont une famille de musulmans convertis – et plusieurs dizaines d'orthodoxes pour 500 000 habitants, renforce un sentiment d'insécurité, même si, dans un premier temps, les journalistes restent prudents quant au mobile du meurtre<sup>96</sup>. Vieux routier de la presse catholique, engagé politiquement à gauche à l'heure de la décolonisation, Jacques Duquesne dénonce l'inculture de ses contemporains qui profite à l'affirmation des signes identitaires et écrit constater un écart flagrant dans le traitement journalistique des événements relatifs aux confessions : « Au nord du Nigeria, l'autre samedi, à la suite d'une manifestation musulmane provoquée par l'affaire des caricatures, onze églises ont été incendiées, une quinzaine de paroissiens tués et les boutiques tenues par des chrétiens mises à sac. [...] On peut imaginer le tintamarre et les protestations – légitimes et explicables, certes – qu'eût provoqué l'incendie par des émeutiers, là ou ailleurs, de onze mosquées ou de onze synagogues. Il est vrai aussi que les persécutions des chrétiens sont fréquentes en Afrique, en Orient et en Asie du Sud-Est, sans que personne ne s'en émeuve beaucoup<sup>97</sup>. » Bon connaisseur du monde



majoritairement musulman et responsable du Secrétariat pour les relations avec l'islam, le père blanc Jean-Marie Gaudeul tâche de nuancer le tableau. Pour les mêmes lecteurs de *La Croix*, il replace l'événement dans son contexte national et international, puis insiste sur le fait que « les premières cibles » des « partis islamistes » sont « ceux qui prônent un islam ouvert, privatisé, ou les modernistes qui relisent les sources de l'islam et s'aperçoivent qu'il y a plusieurs manières de les interpréter » et ensuite les « minorités chrétiennes en pays musulman [qui] sont à la merci des turbulences de la politique et des réflexes de masse<sup>98</sup> ». C'est encore *La Croix* qui évoque « des représailles » quelques jours plus tard : « Des chrétiens nigériens ont incendié deux mosquées mardi et ont attaqué des musulmans à Onitsha (sud-est) [ces attaques] ont fait au moins 19 morts et des dizaines de blessés au sein de la communauté musulmane<sup>99</sup>. »

32 En mode mineur, enfin, une partie de la presse s'interroge sur l'itinéraire et l'idéologie des imams danois en pointe dans la mobilisation. L'envoyé du *Monde* à Copenhague indique ainsi que le cheikh Abu Laban, né à Jaffa en 1946, ancien ingénieur chimiste, est arrivé au Danemark en 1984 après avoir été expulsé des Émirats Arabes Unis. L'imam apparaît sous les traits d'un personnage controversé, « défié à la fois par des éléments encore plus fondamentalistes, et par un député d'origine syrienne du Parti radical, Nasser Khader », représentant un courant qualifié de plus modéré<sup>100</sup>. Quelques mois avant l'affaire, Abu Laban s'est fait remarquer pour avoir réclamé le versement de 25 000 euros comme « prix du sang » à un vigile responsable de la mort d'une victime à la suite d'un fait divers entre jeunes d'origine palestinienne. Son image est encore dégradée lorsque, le même jour, il condamne le boycott des produits danois dans les médias nationaux avant de l'encourager sur Al-Jazeera<sup>101</sup>. Son confrère, Ahmad Akkari, assure que la délégation des musulmans danois au Proche-Orient avait pour but de prévenir une escalade de la violence, mais la presse française souligne qu'il n'explique pas la falsification



des documents présentés. Le soupçon qui pèse sur ces représentants de l'islam se retrouve dans *La Croix* sous la forme d'une note qui accompagne la présentation du documentaire réalisé par le journaliste Mohammed Sifaoui sur les imams du Danemark : « Leurs témoignages, en particulier celui d'Abdelwahid Pederson, marié à une Marocaine, converti il y a longtemps à l'islam, montrent qu'ils fonctionnent comme les petits groupes de terroristes radicaux dont la mission est de mettre en avant l'islam, de faire sa publicité et du prosélytisme à outrance [...] ces imams et l'un de leurs "chefs", Abou Labane, ont réussi à mettre en place une contre-attaque sans précédent. [...] Avec habileté, ils se sont servis de onze ambassadeurs de pays musulmans en poste au Danemark, pour que ceux-ci relaient dans leur pays l'histoire des caricatures<sup>102</sup>. »

33 À contre-courant, Soheib Bencheikh, frère de Ghaleb Bencheikh et directeur de l'Institut supérieur des sciences islamiques (ISSI), vise en priorité les réactions de ses coreligionnaires, comme ceux de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) avec laquelle il entretient un contentieux durable, et les chefs de gouvernements arabes. Contre leurs revendications, il avance un argument de type confessionnel : « Ces musulmans ignorent-ils l'enseignement coranique, qui nous incite à transcender les polémiques ? N'ont-ils pas dans le cœur le verset "et lorsqu'ils [les croyants] sont apostrophés par les ignorants, ils disent : Paix" ? Ne savent-ils pas que le Prophète lui-même a subi les affres et les injures les plus humiliantes ? Lorsque les polythéistes de son époque le qualifiaient de fabulateur et d'imposteur, il ne leur a pas tordu le cou mais leur a répondu : "Dieu sera juge entre nous le jour de la rétribution"<sup>103</sup> ». Ce registre du discours n'est pas repris, sinon par Henri Tincq, de manière indirecte : « Mais qui dira assez la misère de la réflexion théologique aujourd'hui en islam ? Les "docteurs de la Loi" se terrent et se taisent. Autrefois tout-puissants dans l'interprétation des textes, ils ont été domestiqués par les pouvoirs politiques en place et ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Aujourd'hui,



n'importe quel individu, disposant d'un serveur Internet ou d'un réseau câblé, peut se croire autorisé à prêcher, commenter les événements, voire édicter des fatwas. On les appelle déjà les “ *i-muftis*” ou les “ *télé-imams*” qui produisent des injonctions en fonction de la demande de leur clientèle<sup>104</sup>. »

## Épilogue

34 Et puis il y eut l'affaire « Popetown », dont personne ou presque n'entendit parler. De quoi s'agit-il ? En avril 2006, les téléspectateurs allemands découvrent un spot dans lequel Jésus – descendu de la croix – se met à rire devant le petit écran ; par ce moyen, la chaîne MTV-Allemagne annonce la diffusion d'un dessin animé mettant en scène un « pape fou » et un « cardinal criminel » qui s'adonnent à l'esclavage des jeunes orphelins. La conférence épiscopale allemande réagit et, dans une brève, *Le Nouvel Observateur* note : « Difficile de se moquer des religions ces derniers temps. Après les caricatures de Mahomet jugées infamantes par une partie du monde musulman, c'est au tour des catholiques allemands d'entrer en ébullition et de monter au créneau<sup>105</sup>. » Quelques semaines plus tard, une information passe quasiment inaperçue en Outre-Rhin, alors qu'elle fait la une des journaux à Islamabad : un étudiant pakistanais, arrêté pour avoir voulu attenter à la vie du rédacteur en chef de *Die Welt*, se suicide dans sa cellule. Au même moment, le site Ansar Al-Sunna publie une liste des journaux qui ont imprimé les caricatures de Mohammad et appelle à la vengeance contre ceux qui doivent « subir le sort de Theo Van Gogh<sup>106</sup> ». En France, Christian Bourgeois, éditeur des *Versets sataniques* malgré les pressions et les menaces 18 ans plus tôt, décide de lancer sa nouvelle collection de poche avec la pièce de Voltaire, *Le Fanatisme ou Mahomet et le prophète*. Il se déclare « indigné par l'asthénie des intellectuels au moment de l'affaire des caricatures du prophète, exaspéré par leur indifférence et leur paresse. Cette histoire [...] n'abord[e] pas le fond du problème. Ce qui n'est pas le cas avec Voltaire<sup>107</sup> ».



35 Interrogé par *L'Express*, hebdomadaire dans lequel il livre un dessin chaque semaine, Plantu revient sur « l'affaire des caricatures » dix mois après son explosion. Il commence par dire, exemples à l'appui, que des « ayatollahs » sévissent dans tous les domaines, que ce soit celui de l'économie, de la santé, de la politique, en France comme ailleurs, illustrant une « montée des interdits [et] de la bêtise » : « Aux États-Unis, j'ai découvert que mes collègues dessinateurs étaient, eux, incités à dessiner les Noirs un peu plus "gris" et même, si possible, "blancs". Même son de cloche du côté de mes amis caricaturistes au Bénin. » Puis il invite ses confrères à faire preuve de discernement pour atteindre leur cible :

« Au Maroc, il est interdit de dessiner le roi sous peine de prison. Eh bien un dessinateur l'a remplacé par une main, avec une bague qui parle. Les Iraniens n'ont pas le droit de taper sur les chiites ? Ils dessinent des talibans, et les lecteurs comprennent très bien de quoi il est question. [...] J'essaie de faire comprendre à mes amis arabes que, s'il est normal de critiquer Israël, il n'est peut-être pas utile de dessiner des juifs avec le nez crochu et un casque nazi. De même, il n'est peut-être pas nécessaire de dessiner Mahomet pour critiquer le fondamentalisme. [...] Je comprends que les dessinateurs de Copenhague aient eu envie de se payer les barbus. Leur erreur a été d'y aller frontalement. [...] Nous pouvons être caustiques, agressifs, mais sans haine, sans mépris, avec finesse, pour ne pas tomber dans le piège des intégristes. Il y a déjà eu des morts en Libye et au Pakistan à cause des caricatures de Mahomet. En veut-on davantage ? Nous sommes entrés dans une sorte de guerre. [...] Quelle est l'urgence : dessiner Mahomet ou faire la paix au Proche-Orient, soigner le sida en Afrique, construire l'Europe, aider les Chinois à entrer en démocratie ? Mahomet ? D'accord, mais on verra plus tard. Je n'ai pas envie d'élever des barricades pour cela. Il y a d'autres priorités. Mais il ne faut pas non plus courber l'échine<sup>108</sup>. »

36 La tension est perceptible dans la fin du propos. Quelques mois plus tard, à la suite d'une rencontre avec Kofi Annan, qui a terminé son mandat de secrétaire général de l'ONU, Plantu entreprend une tournée internationale en compagnie de caricaturistes juifs et musulmans afin d'expliquer, devant



différents publics, le rôle du dessin en tant que « baromètre de la liberté d'expression ». Les conférences doivent aborder tous les thèmes puisque, selon Plantu, ce « que disent les caricaturistes sur les interdits et les tabous de chaque pays ou culture est irremplaçable<sup>109</sup> ». Entre-temps, Plantu témoigne au procès de *Charlie Hebdo* dans un contexte marqué par deux grandes polémiques.

37 La première a une ampleur internationale, elle suit le discours prononcé par le pape Benoît xvi à l'université de Ratisbonne. Sans revenir sur les faits qui sortent du cadre de cette étude, il est important de souligner une inflexion rapide de la ligne du journal *La Croix*. Un indice est donné par une prise de position de Jean-Christophe Ploquin :

« La liberté de pensée est un enjeu de tous les instants dans le monde arabe. L'audace doit souvent céder devant la raison d'État ou les canons de la pensée islamiste. [...] La récente affaire des caricatures du prophète de l'islam, il y a deux mois, a montré comment une hostilité presque xénophobe pouvait être levée contre un petit pays européen en faisant jouer la fibre religieuse. [...] Dans ce contexte, les chercheurs de sens, les intellectuels authentiques, les démocrates, les défenseurs des droits de l'homme et de la femme du monde arabe semblent condamnés à la prison, à la discrétion, à des formes d'exil. Mais ils sont là<sup>110</sup>. »

38 Ce sillon est approfondi à la suite de la controverse de Ratisbonne. Un article de Laurent d'Ersu s'emploie à décrire la rapidité et les modalités de diffusion de telle ou telle information par les « islamistes » en vue de faire pression sur l'opinion de langue arabe quand Jean-Louis Schlegel, sociologue des religions, affirme que « l'islam pose un problème spécifique » : « Il se sent mal aimé, méprisé par un Occident irréligieux. Toute critique lui semble démesurée et injuste. Je me demande si cette réactivité violente n'est pas le signe d'une fragilité intellectuelle dans un monde de paroles et d'images qui le déconcerte, et auquel tout le monde peut avoir accès grâce à la télévision et à Internet. Enfin, n'oublions pas qu'en Occident les religions ont trois ou quatre siècles de critiques derrière elles, et qu'elles les ont plus ou moins bien assumées<sup>111</sup>. »



39 La seconde secousse reste circonscrite au cadre français. Toujours à la mi-septembre 2006, Robert Redeker, philosophe et membre du comité de rédaction des *Temps modernes*, publie une tribune dans le *Figaro* dans lequel il présente Mohammad comme un être violent et le Coran comme une sorte de bréviaire haineux<sup>112</sup>. Trois jours plus tard, le cheikh Qardhawi attaque l'article sur al-Jazeera et, peu après, Redecker est condamné à mort sur un forum qui porte le nom d'al-Hesbah. Ayant obtenu le soutien d'une partie de l'intelligentsia et bénéficié d'une protection policière il apprend, au début de l'année 2007, l'arrestation par la police marocaine d'Omar al-Batar, à l'origine des menaces de mort<sup>113</sup>. Sous le titre, *Il faut tenter de vivre*, il publie peu après le journal qu'il a tenu pour souligner « l'attachement du peuple français à la laïcité, à la tolérance et à la liberté d'expression » et proclamer « la victoire de la vie sur les prêcheurs de la mort<sup>114</sup> ».

40 Le règlement judiciaire du cas *Charlie Hebdo* est alors en cours. Gênées par les critiques de l'UAM 93<sup>115</sup> et soucieuses de se placer sur le terrain du droit, la GMP et l'UOIF rejointes par la Mosquée de Lyon (qui se retirera) et la Ligue islamique mondiale<sup>116</sup>, ont porté plainte contre *Charlie Hebdo*, prêtes à aller « jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme » : « Notre but est d'obtenir une condamnation qui fixe une limite juridique à la liberté d'expression, principe sacré que nous respectons tout comme celui de la liberté de croyance, et qui puisse créer pour l'islam une jurisprudence, à l'instar des autres cultes, notamment le culte catholique qui a une jurisprudence aujourd'hui assez dense. En fait, c'est l'amalgame entre islam et terrorisme qui nous a semblé dangereux dans cette affaire des caricatures<sup>117</sup>. » La Grande Mosquée de Paris est défendue par M<sup>e</sup> Szpiner, l'avocat de Jacques Chirac. Le procès s'ouvre le 7 février et, pour l'occasion, *Libération* et *Charlie Hebdo* font numéro commun<sup>118</sup> en publiant une nouvelle fois la série danoise. Philippe Val expose les termes de sa défense : « Dans un pays laïque, avant d'être d'une religion, on est citoyen. Ces caricatures s'attaquent clairement à l'intégrisme



et dénoncent la terreur qui s'exerce au nom d'une religion qui, en ce cas, se place au-dessus de la citoyenneté<sup>119</sup>. » Laurent Joffrin lui fait écho : « Ce procès idiot, manifestement favorisé par Jacques Chirac, qui a un contrat d'armement à la place du cerveau, est un procès de presse. [...] La réponse était inévitable : au pays de Voltaire, on a le droit de critiquer les religions. Loin de nous l'idée de brusquer ou d'offenser quiconque : personne n'est obligé de nous lire, pas plus que *Charlie*<sup>120</sup>. »

41 La classe politique apparaît beaucoup plus engagée que l'année précédente. Les appuis de François Bayrou, de François Hollande et de Nicolas Sarkozy sont remarqués<sup>121</sup>. Certaines interventions apparaissent décisives aux yeux des observateurs, ainsi celle d'Elisabeth Badinter ou de Fethi Benslama. La presse apparaît unanime sur le fond, mais parfois critique sur la forme. Ainsi, le *Nouvel Observateur* se demande si ce qui est en jeu est totalement ce que *Charlie Hebdo* cherche à défendre :

« Est-ce un procès en sorcellerie ? Un tribunal de la Sainte Inquisition parachuté au XXI<sup>e</sup> siècle, avec, sur le banc de l'accusation, des fanatiques musulmans refusant obstinément la modernité ? Un grand simulacre de procès mettant en danger la liberté d'expression, et la porte ouverte à tous les obscurantismes ? C'est la grande angoisse des défenseurs de la laïcité. Et s'ils se trompaient ? Si ce procès historique, archaïque pour beaucoup, était l'occasion inespérée de faire entrer les musulmans français dans la République par la grande porte : celle du droit ? Quelle que soit la décision de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris, la France aura prouvé qu'on peut régler des affaires religieuses musulmanes sans fatwa, sans prédicateur vociférant, avec la seule arme du Code pénal<sup>122</sup>. »

42 Au demeurant, l'opinion confirme les positions de l'année précédente dans un sondage de la Sofres publié par le *Pèlerin* : plus des trois quarts des Français estiment inacceptables de se moquer publiquement d'une religion (79 %), de ses représentants (78 %), de ses croyants (78 %) ou de son fondateur (78 %) ; cependant, seuls 45 % d'entre



eux (contre 48 %) sont favorables au recours à la justice pour poursuivre les critiques<sup>123</sup>.

- 43 Comme le *Jyllands-Posten* en octobre 2006, *Charlie Hebdo* est relaxé. Les principaux attendus du jugement font valoir « qu'en France, société laïque et pluraliste, le respect de toutes les croyances va de pair avec la liberté de critiquer les religions [...] ; que le blasphème, qui outrage la divinité ou la religion, n'y est pas réprimé, à la différence de l'injure » et que le dessin en cause représentant Mohammad coiffé d'une bombe « est inclus dans un numéro spécial dont la couverture "éditorialise" l'ensemble du contenu [...] il ne peut qu'être regardé comme participant à la réflexion dans le cadre d'un débat d'idées sur les dérives de certains tenants d'un islam intégriste ayant donné lieu à des débordements violents<sup>124</sup> ». La presse se réjouit, après s'être inquiétée de formes d'autocensure qui ont traversé l'automne. Soubresauts d'une histoire marquée par différents épisodes tels, à Berlin, la déprogrammation temporaire de l'opéra *Idoménée* dont la mise en scène a fait craindre une réaction de musulmans<sup>125</sup> ou, à Londres et pour le même motif, la mise à l'écart de dessins érotiques de Hans Bellmer dans la Whitechappel Art Gallery<sup>126</sup>.

\*

- 44 Deux ans après le début de l'affaire, une nouvelle caricature, représentant la tête de Mohammad sur un corps de chien portant une pancarte (« Islam means Human & Animal Rights ») est publiée dans le *Nerikes Allehanda* (NA), après avoir été refusée par plusieurs galeries suédoises. L'éditorial de ce petit journal publié à Orebro, une ville du centre de la Suède, est fondé sur le principe suivant : « Le droit à la liberté religieuse et celui de blasphémer vont de pair. » Des menaces de mort sont proférées à l'encontre du dessinateur qui reçoit le soutien unanime de ses confrères<sup>127</sup>. L'OCI proteste contre ce dessin « blasphématoire » par la voix de son Secrétaire général Ekmeleddin Ihsanoglu : « Il s'agit d'un acte irresponsable et méprisable réalisé au nom de la liberté d'expression et qui a pour unique but d'insulter et d'éveiller la colère des musulmans. » Une porte-parole du



gouvernement suédois, Sofia Karlberg, explique : « Nous ne pouvons pas nous excuser pour les caricatures parce que nous ne les avons pas publiées, mais nous exprimons nos regrets si leur publication a heurté les sentiments des musulmans. » Contrairement à son homologue danois, le Premier ministre Fredrik Reinfeld reçoit 20 ambassadeurs de pays majoritairement musulmans et rencontre les responsables du Conseil musulman de Suède qui, en retour, assurent le gouvernement de leur plein soutien, condamnent les menaces de mort et n'exigent pas d'excuse. En découvrant l'article de *Libération* qui a reproduit le dessin incriminé, le lecteur apprend qu'un journal malaisien de la minorité tamoule a été suspendu pour un mois pour avoir publié une caricature représentant Jésus avec cigarette et boîte de bière à la main, portant en légende la parole évangélique : « Ceux qui se repentiront de leur faute iront au ciel<sup>128</sup>. »

- 45 Dans son acte constitutif, le Conseil des droits de l'homme n'a pas introduit de droit au blasphème, explicite ou implicite. Les tensions et oppositions subsistent, elles traversent ce qu'il est commun et insatisfaisant d'appeler « cultures ». Ainsi de cette divergence de fond opposant deux intellectuels qui, l'un et l'autre, n'ont pas été favorables à la publication des caricatures. Dans *Le Nouvel Observateur*, Régis Debray avance l'argument suivant : « Ne projetons pas nos catégories de pensée et notre système d'émotions sociales sur une aire culturelle qui a une autre mémoire, une autre histoire, et dans laquelle le facteur religieux joue le rôle structurant qu'il jouait chez nous il y a deux ou trois siècles. On a enlevé le casque, mais la tête chez nous reste coloniale. [...] Assumons ce que nous sommes, résolument, mais cessons de nous arroger l'étalon platine de la justice et de la modernité. [...] On n'a tout de même pas attendu Huntington pour savoir qu'il n'y a pas *la* mais *des* civilisations<sup>129</sup>. » Farouk Mardam-Bey, co-auteur d'*Être arabe* avec Elias Sanbar, lui donne la réplique dans *Télérama* : « Je me méfie de cette approche différentialiste. Ce que veulent les sociétés arabes, c'est bien souvent la



ressemblance [...]. Commencer à dire qu'il y a une histoire musulmane, une économie musulmane, une sociologie musulmane, des écrivains et des artistes musulmans... me paraît dangereux. C'est la position des islamistes. Moi je pense qu'il y a des valeurs universelles, des concepts comme l'égalité ou la liberté, qui ont d'ailleurs été cristallisés, à un moment donné, par la pensée européenne. Ils valent pour tous, dans le monde entier<sup>130</sup>. »

## Notes

1. *France-Soir*, 1<sup>er</sup> février 2006.
2. SANTI P., « La publication des caricatures de Mahomet par “France-Soir” ne facilite pas sa reprise », *Le Monde*, 15 février 2006.
3. Propos rapporté par COSTEMALLE O. et MALLAVAL C., « France-Soir ajoute la crise à la crise », *Libération*, 3 février 2006.
4. TERNISIEN X., « L'hebdomadaire “Charlie Hebdo” est en kiosques », *Le Monde*, 9 février 2006.
5. Saïd Branine, cité par TERNISIEN X., « Les musulmans de France dénoncent un acte raciste », *Le Monde*, 3 février 2006.
6. BELKADI A. F., « Les caricatures de Mahomet par Alighieri Dante et Salvator Dali », Oumma.com, 9 février 2006.
7. « Touchez pas à mon Prophète ! », enquête réalisée par CHEMIN A., CLAUDE P., EUDES Y., GUYOTAT R., MAURUS V., SAMSON M., SIMON C., TENOUX J.-P. et VAN RENTERGHEM M., *Le Monde*, 15 février 2006.
8. Propos recueillis par SANTI P. et TERNISIEN X., « Le Conseil du culte musulman veut poursuivre “Charlie Hebdo” », *Le Monde*, 8 février 2006.
9. Propos d'Abderrahmane Dahmane cité par TERNISIEN X., « Le sentiment d'“humiliation” de musulmans français qui déplorent la “paralyse” du CFCM », *Le Monde*, 8 février 2006.
10. BEN KHEFILA K., *Le Monde*, 14 février 2006.
11. AVON D., « Religion et nation. Le scoutisme musulman en France », CHOLVY G. (dir.), *Le Scoutisme. Un mouvement d'éducation au XX<sup>e</sup> siècle. Dimensions internationales*, Publications Montpellier 3, 2003, p. 387-410.
12. Tract (archives privées) et *Gazette de Montpellier*, n° 923, 24 février-2 mars 2006.
13. VEILLETET P. et MÉNARD R., « Liberté d'expression et responsabilité », *Libération*, 13 février 2006.



14. 67 % des Britanniques approuvent la presse en Grande-Bretagne, sondage rapporté par ROCHE M., « Au Royaume-Uni, seul un journal d'étudiants a publié les caricatures », *Le Monde*, 12-13 février 2006.
15. CASTAGNET M., « 54 % des Français déplorent la publication des caricatures », *La Croix*, 10 février 2006.
16. KUBLER M., « Liberté et responsabilité », *La Croix*, 10 février 2006.
17. LECONTE D., « Merci "Charlie Hebdo" », *Libération*, 2 mars 2006.
18. MERCIER J. (avec le service Religions), « Le malentendu des civilisations », *La Vie*, 9 février 2006.
19. GAULMYN I. de, « Le Vatican prend une position équilibrée sur les caricatures », *La Croix*, 8 février 2006.
20. KUBLER M., « Dieu au-delà de nos caricatures », *La Croix*, 2 février 2006.
21. POUJOL R., « Caricature. Le droit et ses limites ! », *Le Pèlerin*, 9 février 2006, n° 6428, p. 3.
22. RÉMY V., « Un débat caricatural », *Télérama*, 8 février 2006.
23. Cité dans « Récupération politique », *Montpellier Plus*, 3 février 2006.
24. Michel Evdokimov cité par JOUANNO B., SCHMIDT P. et LESEGRÉTAINE Cl., « La caricature et le sacré cohabitent mal », *La Croix*, 2 février 2006.
25. PLOQUIN J.-Ch., « Religion et politique », *La Croix*, 2 février 2006.
26. Cité par BOISSIEU L. de, « Jean-Marc Roubaud veut punir les injures contre les religions », *La Croix*, 16 mars 2006.
27. MULLER J.-M., « Le choc des caricatures », *La Croix*, 21 mars 2006.
28. Propos rapporté par CHARTIER Cl., « Le clan antiblasphème », *L'Express*, 6 avril 2006.
29. CHARB, « La censure est une religion, Éric Raoult est son prophète », *Charlie-Hebdo*, 29 mars 2006, p. 10.
30. KUBLER M., « Caricatures », *La Croix*, 17 février 2006.
31. D. A. et O. C., « La censure évitée de "L'Express" », *Libération*, 8 février 2007.
32. DANIEL J., « Jouer avec le fanatisme », *Le Nouvel Observateur*, 9-15 février 2006.
33. JULLIARD J., « Ecr... l'inf... ! », *Le Nouvel Observateur*, 9-15 février 2006
34. GAUDEMAR A. de, « Antagonismes », *Libération*, 3 février 2006.
35. HASKI P., « "Libération" défend la liberté d'expression », *Libération*, 3 février 2006.



36. JULY S., « Caricatural », *Libération*, 9 février 2006.
37. COLSON M.-L., « De l'anathème à l'assassinat », *Libération*, 3 février 2006.
38. « Caricatures libres », *Le Monde*, 3 février 2006.
39. ROY O., « Caricatures : géopolitique de l'indignation », 9 février 2006. KEPPEL G., « L'Europe en nouveau "grand Satan" », 11 février 2006. LÉVY B.-H., « Triangulation de la haine », 14 février 2006. FLORES D'ARCAIS P., « Ma liberté, ta susceptibilité », 25 février 2006. GAUCHET M., « L'Occident est aveugle sur les effets de la mondialisation de l'économie et des mœurs », 12-13 mars 2006.
40. CHEMIN A., « Dalil Boubakeur, le musulman idéal », *Le Monde*, 21 février 2006.
41. « Des écrivains face à la caricature. Les fanatismes religieux sont une menace pour nos démocraties. À quand l'incendie des bibliothèques ? », signé par BACHI S., CENDREY J.-Y., DAENINCKX D., JACQUES P., JOURDE P., LACLAVETINE J.-M., LEROY G., NDIAYE M., PENNAC D., RAYNAL P. et SANSAL B., *Le Monde*, 14 février 2006.
42. LOICHEMOL H., « Une fatwa contre Voltaire ? », *Le Monde*, 15 février 2006.
43. ALI A. H., « "Je suis une dissidente de l'islam" », *Le Monde*, 16 février 2006.
44. SANTI P., « Cavanna et "les cons" », *Le Monde*, 15 février 2006.
45. HASKI P., « Respect », *Libération*, 13 février 2006.
46. Willem cité par GIULIANI E., BOUVET Br. et SCHWARTZ A., « Les caricaturistes de presse s'imposent leurs propres limites », *La Croix*, 2 février 2006.
47. Propos de Wiaz et de Pétilion recueillis par DEMENET Ph., « Peut-on rire de tout ? », *Le Pèlerin*, 9 février 2006, n° 6428, p. 20-21, complétés, pour les propos de Pétilion, par la relation de RUEFF J., *Libération*, 13 février 2006 et celle de HERZBERG N., LABÉ Y.-M. et NAÏM M., « Dieu, Mahomet et les dessinateurs », *Le Monde*, 3 février 2006.
48. Propos recueillis par HERZBERG N., LABÉ Y.-M. et NAÏM M., « Dieu, Mahomet et les dessinateurs », *Le Monde*, 3 février 2006.
49. L'argument est explicite dans plusieurs articles, dont GOZLAN M. et les correspondants au Caire, à Amman, à Beyrouth et à Damas, « Le triomphe de l'interdit dans le monde musulman », *Marianne*, 11-17 février 2006.
50. KAHN J.-Fr., « La tentation totalitaire », *Marianne*, 11-17 février 2006.



51. GOZLAN M., « Et revoilà les fanatiques », *Marianne*, 11-17 février 2006.

52. SITBON G., « Censure sans frontières », *Marianne*, 11-17 février 2006.
53. Propos de Caroline Fourest rapporté par DÉLY R. et GUENNEUGUES L., « “Charlie” ose et Chirac tance », *Libération*, 9 février 2006.
54. *Charlie Hebdo*, 27 novembre 2002, p. 16.
55. Propos rapportés par SANTI P., « En France, “Charlie Hebdo” veut “défendre la liberté d’expression” », *Le Monde*, 12-13 février 2006.
56. ALLAL T., « Pour la liberté d’expression ! », *Charlie Hebdo*, 8 février 2006.
57. SIMON C., « Brigitte et Tewfik Allal à contre-Coran », *Le Monde*, 28 février 2006.
58. BIARD G., « Charia globale », *Charlie Hebdo*, 8 février 2006.
59. CAVANNA, « Chasse Dieu à coups de pied, il revient enturbanné ! », *Charlie Hebdo*, 8 février 2006.
60. « Le Manifeste des douze. Ensemble contre le nouveau totalitarisme », *Charlie Hebdo*, 1<sup>er</sup> mars 2006. Signé par ALI A. H., CHAFIQ Ch., FOUREST C., LÉVY B.-H., MANJI I., MOZAFFARI M., NAMAZIE M., NASREEN T., RUSHDIE S., SFEIR A., VAL Ph. et IBN WARRAQ.
61. EMPTAZ E., « Caricaturerie », *Le Canard enchaîné*, 8 février 2006.
62. BOESPFLUG Fr., *Caricaturer Dieu. Pouvoirs et dangers de l’image*, Paris, Bayard, coll. « Études et essais », 2006, 224 p.
63. « Refus et puissance de l’image en terre d’Islam », Colloque et débat, 2 et 3 décembre 2005, Louvre. Six mois, plus tôt, en juillet, le Louvre annonçait qu’à la demande du président Jacques Chirac, la cour Visconti serait aménagée pour accueillir – en 2009 –, le « département des arts de l’Islam » (propos de Henri Loyrette et Rudy Ricciotti recueillis par COLONNA-CÉSARI A. et LELOUP M., « Le Louvre honore les arts de l’Islam », *L’Expressmag*, 3 novembre 2005, p. 64-65).
64. BENZINE R., « Le choc des ignorances », *Libération*, 13 février 2006.
65. Ex. 20,4.
66. Joann Sfar, auteur de la série Le chat du Rabin, y reviendra avant de croquer le procès de *Charlie Hebdo* (propos recueillis par LESEGRETAIN Cl., « “Se refuser à rire de l’islam est méprisant pour les musulmans” », *La Croix*, 10 novembre 2006).
67. PEIRON D., « Quand l’art occidental puise à la source de l’islam », *La Croix*, 29 août 2005. DEBAILLEUX H.-Fr., « Un trait d’islam », *Libération*, 18 août 2005.
68. CHEBEL M., *L’Islam et la raison*, Paris, Perrin, 2005, cité par TINCQ H., « La colère du monde musulman s’étend contre les caricaturistes de Mahomet », *Le Monde*, 2 février 2006.



69. Propos de Jean-François Clément recueillis par TINCQ H., « Cette affaire de caricatures participe d'une mentalité de "victimisation" des musulmans », *Le Monde*, 5-6 février 2006.
70. LAFITTE S., « Peut-on représenter le Prophète en islam ? », *Le Monde des Religions*, septembre-octobre 2006, n° 19 bis, p. 9.
71. Propos de Malek Chebel recueillis par D'ALANÇON Fr., « "Le prophète Mohammed finira par être représenté graphiquement" », *La Croix*, 2 février 2006.
72. Propos d'Abdelwahab Meddeb recueillis par BOLTANSKI Ch., « "La représentation du prophète est devenue taboue" », *Libération*, 3 février 2006.
73. Michael BARRY est notamment l'auteur de *L'art figuratif en islam médiéval, l'énigme de Behzâd de Herât (1465-1535)*, Paris, Flammarion, 2004.
74. Propos de Michael Barry recueillis par D'ALANÇON Fr., « "Le Prophète appartient à l'histoire de l'art musulman" », *La Croix*, 24 mars 2006.
75. Rochdy Alili est notamment l'auteur de *L'éclosion de l'islam*, Paris, Dervy, 2005.
76. ALILI R., « Un regard d'historien sur l'affaire des caricatures », Oumma.com, 10 février 2006.
77. SCHMIDT J.-J., *Le Livre de l'humour arabe*, Arles, Actes Sud, « Sindbad » et *Sept Clés pour comprendre le monde arabe*, Dauphin.
78. Propos de Jean-Jacques Schmidt recueilli par SCHMIDT P., « "Dans l'islam, on peut se moquer des religieux, mais pas de la religion" », *La Croix*, 10 février 2006.
79. TRUC O., « Dessins extrêmes au Danemark », *Le Monde*, 24 février 2006.
80. HIVERT A.-Fr., « Il y a quelque chose de raciste au royaume du Danemark », *Libération*, 13 février 2006.
81. FOUCHÉ Gw., « Au Danemark, l'intégration à l'épreuve des caricatures », *La Croix*, 16 février 2006.
82. BOJSEN H. et MALKI JEPSEN J. J., « Un contexte danois caricatural », *Libération*, 9 février 2006. Les auteurs, respectivement professeur à l'Université de Roskilde et politologue à Copenhague, renvoient dos à dos « les deux extrémismes prédominants du moment : le fondamentalisme religieux et le populisme xénophobe ».
83. GURREY B., « Les responsables politiques français ont peur d'une poussée du vote FN », *Le Monde*, 5-6 février 2006.
84. GURREY B., « Embarras et inquiétude chez les responsables politiques français », *Le Monde*, 4 février 2006.



85. Cité par TERNISIEN X., « Les musulmans de France dénoncent un acte raciste », *Le Monde*, 3 février 2006.
86. BELAÏD L., « Double effet citadelle », *Libération*, 13 février 2006.
87. COROLLER C., « Les musulmans français indignés », *Libération*, 3 février 2006.
88. « Siné sème sa zone », *Charlie Hebdo*, 1<sup>er</sup> mars 2006, p. 14.
89. RIVAIS R., « La France condamnée pour atteinte à la liberté d'expression », *Le Monde*, 2 février 2006.
90. KOTEK J., *La Carte postale antisémite*, Paris, Berg international, 318 p.
91. KOTEK J., « Pas de censure, mais des limites pour tous ! », *Le Monde*, 7 février 2006.
92. Cité dans « Les esprits s'enflamment », *Montpellier Plus*, 3 février 2006.
93. « Dessins de Mahomet : trois manifestants tués au Pakistan », *Libération*, 16 février 2006.
94. POUJOL R., « Caricature. Le droit et ses limites ! », *Le Pèlerin*, 9 février 2006, n° 6428, p. 3.
95. PERRIER G., « Le meurtrier turc du prêtre italien a été arrêté », *Le Monde*, 8 février 2006.
96. MARCHAND L., « Trébizonde est sous le choc de la mort du prêtre italien », *La Croix*, 8 février 2006.
97. DUQUESNE J., « Musulman par révolte », *La Croix*, 28 février 2006.
98. Propos de Jean-Marie Gaudeul rapportés par SAUTO M. de, « “Les chrétiens sont à la merci des réflexes de masse” », *La Croix*, 21 février 2006.
99. Entrefilet non signé, *La Croix*, 23 février 2006.
100. TRUC O., « Le double langage d'un imam intégriste de Copenhague », *Le Monde*, 5-6 février 2006.
101. HIVERT A.-Fr., « Un feu qui a couvé quatre mois », *Libération*, 3 février 2006.
102. FICATIER J., « Les vrais acteurs de l'“affaire des caricatures” », *La Croix*, 23 mars 2006.
103. BENCHEIKH S., « Ceux qui ne comprennent ni l'islam ni la liberté », *Le Monde*, 10 février 2006.
104. TINCQ H., « Mahomet : le choc des ignorances », *Le Monde*, 11 février 2006.



105. « Après les musulmans, les catholiques... », *Le Nouvel Observateur*, 27 avril-3 mai 2006.

106. Cité par STROOBANTS J.-P., CHIPAUX Fr., JACOB A. et TRUC O., « Menaces djihadistes accrues sur l'Europe après l'affaire des caricatures de Mahomet », *Le Monde*, 17 mai 2006.
107. Propos de Christian Bourgeois rapporté par ASSOULINE P., « Pas de fatwa contre Voltaire », *Le Monde* 2, 27 mai 2006.
108. Propos de Plantu recueillis par SIMONNET D., « “Le caricaturiste doit passer au travers des interdits” », *L'Express*, 12 octobre 2006, p. 134 et 136.
109. MAKARIAN Ch., « La parole aux caricaturistes », *L'Express*, 22 février 2007.
110. PLOQUIN J.-Ch., *La Croix*, 28 avril 2006.
111. D'ERSU L., « Les islamistes font du Web un lieu de propagande », et propos de Jean-Louis Schlegel recueillis par JOUANNO B., *La Croix*, 9 octobre 2006.
112. REDEKER R., « Face aux intimidations des islamistes, que doit faire le monde libre ? », *Le Figaro*, 16 septembre 2006.
113. DUFAY Fr., « Le professeur menacé par les islamistes accuse », *L'Express*, 18 janvier 2007.
114. Propos recueillis par FRITSCHER Fr., « Robert Redeker et les prêcheurs de la mort », *Le Figaro*, 14 février 2007.
115. COROLLER C., CALINON Th. et GUICHARD M., « Les musulmans investissent la rue », *Libération*, 13 février 2006.
116. TERNISIEN X., « Le CFCM va porter plainte contre des journaux ayant publié les dessins », *Le Monde*, 12-13 février 2006.
117. Propos de M<sup>e</sup> Chems-eddine Hafiz recueilli par SCHMIDT P., « Pourquoi le CFCM revient-il en justice pour l'affaire des caricatures ? », *La Croix*, 16 février 2006.
118. *Charlie Hebdo* publie, en parallèle un numéro « Spécial procès » sur la couverture duquel les représentants des trois monothéismes hurlent « Il faut voiler “Charlie Hebdo” ».
119. VAL Ph., « Citoyens d'abord », *Libération*, 7 février 2007.
120. JOFFRIN L., « Solidaires », *Libération*, 7 février 2007.
121. LE BARS St., « Le soutien de Nicolas Sarkozy à l'hebdomadaire sème la confusion dans les institutions musulmanes », *Le Monde*, 9 février 2007.
122. RAFFY S., « La République ou la fatwa », *Le Nouvel Observateur*, 8-14 février 2007.
123. SAUTO M. de, « Les Français refusent que l'on se moque des religions », *La Croix*, 7 février 2007.



124. Attendus cités dans l'article de DURAND-SOUFFLAND St., « Caricatures de Mahomet : "Charlie hebdo" relaxé », *Le Figaro*, 23 mars 2007.
125. « Polémique autour de l'autocensure de Berlin », *Libération*, 28 septembre 2006. « Un opéra déprogrammé par peur de réactions islamistes », *La Croix*, 28 septembre 2006.
126. DAGEN Ph. et HERZBERGER N., « Messieurs les autocenseurs, bonjour ! », *Le Monde*, 6 octobre 2006.
127. ACAR A.-L., « Une nouvelle "affaire" de caricature pointe en Suède », *La Croix*, 18 septembre 2007. Lars Vilks, le dessinateur, a été agressé au mois de mai 2010, alors qu'il donnait une conférence à la faculté d'Art de l'université d'Uppsala. Selon l'AFP, un groupe lié à Al-Qaïda a offert 100 000 \$ pour l'assassiner.
128. « Mahomet encore croqué en Scandinavie », *Libération*, 1<sup>er</sup>-2 septembre 2007.
129. Propos de Régis Debray recueillis par FREDET J.-G., *Le Nouvel Observateur*, 9-15 février 2006.
130. Propos de Farouk Mardam-Bey recueillis par LECLÈRE Th., « Un débat piégé », *Télérama*, n° 2927, 15 février 2006.

## **Auteur**

***Dominique Avon***

**Professeur d'histoire  
contemporaine à l'université du  
Maine est spécialisé dans l'étude  
comparée des religions. Membre  
du CERHIO et coordinateur du  
réseau de recherche  
interdisciplinaire DCIE  
(Dynamiques citoyennes en  
Europe), il est l'auteur de  
plusieurs ouvrages dont : *Les  
religions monothéistes* (Ellipses,**



2009) ; *Un nouvel âge de la théologie ?* en co-direction avec M. Fourcade (Karthala, 2010) ; *Le Hezbollah. De la doctrine à l'action, une histoire du « parti de Dieu »* avec A.-T. Khatchadourian (Le Seuil, 2010).

*Du même auteur*

**Faire autorité, Presses universitaires de Rennes, 2017**

**La caricature au risque des autorités politiques et religieuses, Presses universitaires de Rennes, 2010**

**L'aventure sémiologique des biblistes français et la Compagnie de Jésus *in* Jésuites et sciences humaines (années 1960), LARHRA, 2014**

**Tous les textes**

© Presses universitaires de Rennes, 2010

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/6540>

Référence électronique du chapitre



AVON, Dominique. *Orchestres de presse autour des « caricatures » dans la France républicaine* In : *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 25 mai 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/pur/102882>>. ISBN : 9782753567511. DOI : <https://doi-org.doc-elec.univ-lemans.fr/10.4000/books.pur.102882>.

### Référence électronique du livre

AVON, Dominique (dir.). *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 25 mai 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/pur/102831>>. ISBN : 9782753567511. DOI : <https://doi-org.doc-elec.univ-lemans.fr/10.4000/books.pur.102831>. Compatible avec Zotero

## La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

### Ce livre est recensé par

Isabelle Saint-Martin, *Archives de sciences sociales des religions*, mis en ligne le 24 septembre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/doc-elec.univ-lemans.fr/assr/23441> ; DOI : <https://doi-org.doc-elec.univ-lemans.fr/10.4000/assr.23441>

## La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

### Ce livre est cité par

Leone, Massimo. (2015) To be or not to be Charlie Hebdo: ritual patterns of opinion formation in the social networks. *Social Semiotics*, 25. DOI: [10.1080/10350330.2015.1080038](https://doi.org/10.1080/10350330.2015.1080038)

